



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes**

## **ARRETE**

**portant composition de la commission consultative paritaire  
pour les agents contractuels de droit public rémunérés sur budget  
des EPLEFPA d'Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2022 portant nomination de M. Bruno FERREIRA en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire pour les agents de catégorie A de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu la décision du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire pour les agents des catégories B et C de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire Auvergne-Rhône-Alpes pour les agents de catégorie A du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire Auvergne-Rhône-Alpes pour les agents des catégories B et C du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission consultative paritaire régionale de l'enseignement agricole, instituée auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant compétence en application de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé à l'égard des agents contractuels de droit public rémunérés sur budget des EPLEFPA, est fixée ainsi qu'il suit :

a) Représentants de l'administration :

| Membres titulaires                                                                            | Membres suppléants                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Monsieur Bruno FERREIRA, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes                                        | 1. Monsieur Matthieu PREVOST, DRAAF adjoint chargé du SRFD                    |
| 2. Monsieur Alfred GROS, chef du service régional de la formation et du développement adjoint | 2. Véronique LE GUEN, cheffe du pôle FORCEFI du SRFD                          |
| 3. Madame Stéphanie GONDOL, cheffe du pôle RHDO du SRFD                                       | 3. Monsieur Boris SZEMPRUCH, gestionnaire des moyens au pôle RHDO du SRFD     |
| 4. Madame Céline ANDRE, déléguée régionale au SRFD                                            | 4. Madame Ahlam KRIMOU, gestionnaire des moyens au pôle RHDO du SRFD          |
| 5. Madame Emilie FONTAINE, directrice de l'EPLEFPA de Contamine sur Arve                      | 5. Monsieur Jean-François BESSON, directeur de l'EPLEFPA de Brioude Bonnefont |
| 6. Monsieur Jean-Yves CHARVIN, directeur de l'EPLEFPA de Bourg-en-Bresse                      | 6. Monsieur Valéry ROMEYER, directeur de l'EPLEFPA de Montravel Villars       |
| 7. Monsieur Jean-Baptiste AUROY, directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova                       | 7. Madame Sophie BRUDER, directrice du CFPPA de l'EPLEFPA de Vienne-Seyssuel  |
| 8. Monsieur Éric MARTIN, directeur du CFPPA de l'EPLEFPA Campus Agronova                      | 8. Madame Céline ARSAC, directrice du CFPPA de l'EPLEFPA d'Aurillac           |
| 9. Madame Anne-Sophie KAZINS, secrétaire générale de l'EPLEFPA de Marmilhat                   | 9. Madame Mélanie PRUVOST, secrétaire générale de l'EPLEFPA de Roanne Chervé  |

b) Représentants du personnel

| Nom de l'organisation syndicale             | Membres titulaires                                                           | Membres suppléants                                                           |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A</b>     |                                                                              |                                                                              |
| Elan commun                                 | 1. Madame Michèle CHALAYE, Formatrice, EPLEFPA de Roanne Chervé              | 1. Monsieur Antoine BROUILHET, Formateur, EPLEFPA de Romans                  |
|                                             | 2. Monsieur Laurent POUZET, Formateur, EPLEFPA de Montravel Villars          | 2. Monsieur Grégory BUSI, Formateur, EPLEFPA de Roanne Chervé                |
|                                             | 3. Monsieur Patrick LARDIERE, Formateur, EPLEFPA de Lyon Dardilly            | 3. Madame Laurence FAISANDIER, Formatrice, EPLEFPA de Roanne Chervé          |
| UNSA                                        | 4. Monsieur Nicolas BRENIER, Formateur, EPLEFPA de Romans                    | 4. Monsieur Didier LAMBERT, Formateur, EPLEFPA de Saint Ismier               |
|                                             | 5. Monsieur Arnaud DUCROUX, Formateur, EPLEFPA de Roanne Chervé              | 5. Monsieur Olivier LASSAGNE, Formateur, EPLEFPA de Brioude-Bonnefont        |
| <b>COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B ET C</b> |                                                                              |                                                                              |
| Elan commun                                 | 1. Madame Maryline MOURIER, Secrétaire, EPLEFPA d'Yssingaux                  | 1. M. Jean-Philippe FESQUET, Assistant d'éducation, EPLEFPA de Roanne Chervé |
|                                             | 2. Madame Nathalie FERREOL, Agente administrative, EPLEFPA de Lyon Dardilly  | 2. M. Rémy BLEUZET, Agent d'éducation et de surveillance, EPLEFPA d'Aurillac |
| UNSA                                        | 3. Madame Nadège GAROFOLIN, Agente administrative, EPLEFPA de Saint Ismier   | 3. Madame Véronique AMBROS, Agente administrative, EPLEFPA de Saint Ismier   |
|                                             | 4. Monsieur Julien COMBARET, Assistant d'éducation, EPLEFPA de Roanne Chervé | 4. Madame Laïs ZAPPAROLI, Assistante d'éducation, EPLEFPA de Roanne Chervé   |

## **Article 2**

Les membres de la présente commission consultative paritaire sont désignés jusqu'au prochain renouvellement.

## **Article 3**

L'arrêté du 22 novembre 2023 portant composition de la commission consultative paritaire pour les agents contractuels de droit public rémunérés sur budget des EPLEFPA d'Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié sur les sites intranet et internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait le 16 avril 2025,

Bruno FERREIRA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BF' or a stylized version of the name, written below the printed name.

